

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2019

Étaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MULLER. MAGI. PIECHOCKI. SCHWAB. DOS SANTOS. MM. VIDILI. BASTIEN. ZANNETTI. DURAND. JACQUES. GERMAIN. LAMORLETTE. FABRETTI.

Excusés : M. SANTORO (procuration à M. ZANNETTI). M. CASTELLETTA (procuration à M. VIDILI). Mme VAQUANT (procuration à M. LAMORLETTE). Mme GAMBA.

-0-

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux observent une minute de silence, en hommage à Madame Marie-Thérèse MIOTTO, Conseillère Municipale, décédée le 18 juin 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, il convient - suite au décès de Mme MIOTTO - de siéger en tant que suivant immédiat sur sa liste « MOUTIERS AVENIR - LISTE PLURALISTE SOCIALE ET NOVATRICE » de désigner officiellement Monsieur Pierre FABRETTI.

Monsieur Pierre FABRETTI a fait connaître sa décision de siéger au Conseil Municipal et a donc été convoqué à la séance de ce soir, séance au cours de laquelle il peut siéger valablement.

Il est procédé à l'installation de M. Pierre FABRETTI en sa qualité de Conseiller Municipal de Moutiers.

-0-

Le Compte rendu de la séance du 8 avril 2019 n'appelle aucune observation, des élus présents.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Orne Aval a accepté de déléguer, à la Commune de Moutiers, la maîtrise d'ouvrage des travaux de collecte des eaux pluviales, devant être réalisés dans le cadre de la requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas, tranche 1 et 2.

L'enveloppe financière prévisionnelle fixée dans la convention s'établit à :

- Montant prévisionnel des travaux (Dépenses) : 81 925 € HT

- Montant prévisionnel des subventions (Recettes) : 15,80 % soit 12 844,61 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec le Syndicat Orne Aval.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas, tranche 1 et 2, il convient de procéder à des travaux supplémentaires. Monsieur le Maire présente plusieurs devis, de l'entreprise W.H., pour de la pose de granité en lieu et place du béton, l'accès à l'ancienne gare, les enrobés devant la boulangerie, les barrières en bois rue des Godots, l'aménagement d'espaces empierrés rue Eugène Jungblut et l'espace du Rallye, pour un montant total de 50 675 € H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser la 3^{ème} tranche des travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas. Il a donc été procédé, dans le cadre de ces travaux, à un appel d'offres concernant les travaux de voirie, pour cette 3^{ème} tranche. En date du 21 juin 2019, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, et a choisi la société W.H. de Ste Marie-aux-Chêne qui a présenté l'offre économiquement plus avantageuse, pour un montant de 675 787,50 € H.T. Monsieur le Maire propose de retenir cette entreprise, conformément au procès-verbal de la commission d'appel d'offres (décision d'attribution) et de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : M. LAMORLETTE et Mme VAQUANT).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis, de l'entreprise LGA Concept, concernant la mission coordination de sécurité et de protection de la santé, pour la 3^{ème} tranche des travaux de requalification, pour un montant de 1 620 € H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

- Dépenses : Article 2111/041 17 340,60 €

- Recettes : Article 1328/041 17 340,60 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail reçu de la trésorerie de Briey, suite à une procédure de surendettement, concernant une famille de Moutiers, demandant d'établir un mandat, à l'article 6542 « Perte sur créances irrécouvrables », pour un montant de 146,92 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de M. Vivien CHRISTAL et Mme Margaux MOCELLIN, domiciliés 25 lotissement de l'Orée du Bois à Moutiers (parcelle AK n° 143), d'acquérir une partie de la parcelle attenante (AK n° 163), d'une superficie d'environ 0,70 are.

Monsieur Bruno BUCOVAZ, domicilié 16 lotissement de l'Orée du Bois à Moutiers (parcelle AK n° 134), souhaite acquérir une partie de la parcelle attenante (AK n° 163), d'une superficie d'environ 0,40 are.

Monsieur le Maire propose de vendre ces parties de terrain, au prix de 300 euros l'are (terrain non constructible). Il précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur. Il demande l'autorisation de signer l'acte de vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions aux associations locales :

- Comité des Fêtes : 8 000 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité (par 17 voix pour, la Présidente ne prenant pas part au vote)

- Olympique de Moutiers : 0 €

- Change la Vie : 0 €

- Subvention exceptionnelle Foyer des Anciens : 300 €

- FNATH : 100 €

Les autres subventions sont inchangées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €, à l'Association A.H.M., pour le week-end souvenir du 1^{er} et 2 juin 2019, en mémoire de l'artiste Amilcar ZANNONI.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la Commune d'Hauconcourt au SMIVU fourrière du Jolibois.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'ONF (Office National des Forêts). Madame CHALLINE explique la motion « Intersyndicale des personnels de l'ONF. Maintien ou fin du service public de l'ONF ? Aux communes forestières de s'exprimer ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à la population retraitée. La ville de Moutiers dénonce la situation réservée à la population retraitée et, en particulier, la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans et la hausse du montant de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) pour des millions de retraités. La Ville de Moutiers apporte son soutien aux mouvements et aux actions portés par les 9 organisations et associations de retraités et refuse, avec elles, qu'on transforme ainsi des millions de retraités en variable d'ajustement du budget de la nation. La Ville de Moutiers demande à ce que soit respecté le principe d'une solidarité intergénérationnelle et de la retraite par répartition, à partir des cotisations payées annuellement durant la vie professionnelle, et qui garantit le droit à une pension ainsi qu'à la revalorisation périodique permettant aux retraités de vivre dignement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Madame CHALLINE expose l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Conseil Départemental a émis un avis de recevabilité, sur le fonds après-mine et le soutien aux communes fragiles, concernant le projet de réfection des toitures ; cependant cette autorisation de commencer les travaux ne préjuge pas de l'octroi des subventions sollicitées.

Monsieur BASTIEN va consulter 3 entreprises, afin d'obtenir 3 devis.

-o-

Lors des travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas Tranche 1 & 2, pour des raisons de sécurité, les trottoirs de la rue de Metz seront réalisés après le carrefour de la Place de la Libération.

Ce carrefour sera bloqué durant quelques semaines, début août, pour des raisons de sécurité : moins de circulation, pas de transport scolaire, l'école sera fermée, il y aura moins de circulation. Pour permettre la liaison entre Moutiers haut et Moutiers bas, la rue Foch sera en sens unique et la rue d'Angleterre en double sens, avec une circulation alternée.

Le piquetage de tous les réseaux a été effectué, sur toute la place de la Libération.

-0-

La FNATH, association reconnue d'utilité publique, qui défend, accompagne et représente les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits ; recherche un local pour leurs permanences. Une réflexion est en cours, concernant le logement 13 Rue Mangin, qui est inutilisable comme logement communal. Une rencontre, avec les responsables, sera organisée.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une lettre recommandée de réclamation, concernant un des accès à la voie ferrée. En effet, pour éviter toute pollution et tout dépôt sauvage, Monsieur le Maire a bloqué cet accès, qui est du domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette condamnation.

-0-

Madame CHALLINE demande, au vu du plan canicule, aux collègues et aux administrés, d'apporter le signalement en mairie, de toute personne vulnérable (isolée, fragile, en situation de handicap...), afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

*Le Maire,
Rémy VIDILI.*